

N° 1980/FCD/Activités/Formation

Affaire suivie par Catherine Macquet

☎ : 01.79.86.34.88 ou 821.947.3488 - ✉ : c.macquet.formation@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION

La Fédération des clubs de la défense (FCD) organise un stage de formation : **Brevet fédéral d'Aïkido du 21 au 23 février 2019 à Talence (Gironde).**

I- CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1.1.- Être licencié(e) pour la saison en cours 2018/2019 à la FCD.
- 1.2.- Être âgé au minimum de 18 ans au premier jour du stage.
- 1.3.- Être en possession du grade de 1^{er} dan d'aïkido.
- 1.4.- Être en possession d'un diplôme de premiers secours (PSC1, AFPS, SST).
- 1.5.- Un prélèvement :
 - ✓ **125 €** (35 € de droit participation + 90 € de participation financière aux frais de stage) pour les stagiaires ne demandant pas l'hébergement du 21 au 22 février 2019 ;
 - ✓ **160 €** (35 € de droit participation + 125 € de participation financière aux frais de stage) pour les stagiaires demandant l'hébergement du 21 au 22 février 2019.sera effectué par la FCD à la fin du stage sur le compte du club.

II- ORGANISME DE FORMATION ET DATE DU STAGE

- 2.1.- CREPS Bordeaux-Aquitaine - 653, cours de la Libération - 33405 TALENCE.
- 2.2.- Du jeudi 21 février 2019 (08h00) au samedi 23 février 2019 (16h00).

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

III- ACCUEIL / HÉBERGEMENT / ALIMENTATION

- 3.1.- Accueil : Le jeudi 21 février 2019 à partir de 08h00 au CREPS Bordeaux-Aquitaine de Talence.
- 3.2.- Hébergement : - Nuitée du 20 au 21 février 2019 en hôtel Formule 1 Bordeaux, à la charge de l'intéressé et non remboursée par la FCD.
- Nuitée du 23 au 24 février 2019 en chambre individuelle au CREPS.
NOTA : Les stagiaires ont la possibilité d'être hébergés la veille et/ou à l'issue du stage à la condition d'en avoir fait la demande au préalable lors de l'inscription.
- 3.3.- Restauration : En pension complète.
- 3.4.- Les stagiaires devront être autonomes concernant leurs déplacements. Le co-voiturage est à privilégier.

IV- ENCADREMENT DU STAGE

- 4.1.- Responsable du stage
➤ Gérard OBELLIANNE - CTSN « Aïkido » de la FCD
 : 06.13.44.21.55 - Courriel : g.obellianne@lafederationdefense.fr
- 4.2.- Intervenant
➤ Didier CAPLANE

V- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

- 5.1.- Nombre de places proposées : **20**

L'inscription se fait exclusivement sur SYGEMA et cela **avant le 08 février 2019**.

NOTA : Lors de l'inscription sur SYGEMA, cocher le « Type de participants » de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------------------|
| • Stagiaire demandant l'hébergement | ⇒ Stagiaire |
| • Stagiaire ne demandant pas l'hébergement | ⇒ Stagiaire sans hébergement |

Attention : Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais de déplacement pour les dossiers incomplets et/ou hors délais Ils devront être adressés à la FCD impérativement dans le mois qui suit la fin du stage, soit le 23 mars 2019.

- 5.2.- Participation financière de la FCD

La FCD accorde un remboursement transport aller/retour dans la limite du tarif SNCF 2^{ème} classe. Ce remboursement est versé aux CSA à leur demande et sur présentation des billets de transport originaux.

- 5.3.- Participation du CTSN et de l'intervenant

Le CTSN et l'intervenant bénéficient de la prise en charge de leurs frais (hébergement, alimentation et déplacement) par la FCD.

VI- ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Tout participant inscrit à une formation s'engage à faire profiter de manière bénévole les clubs de la fédération pendant 3 ans minimum à compter de la date de fin de stage. A chaque club de s'en assurer.

VII- DIVERS

7.1.- Programme

A) Cadre administratif et législatif

- A1. Fédérations - Agréments - délégations
- A2. Législation pour un club d'aïkido (affiliation, statuts, responsabilité, hygiène, sécurité...)
- A3. Organismes territoriaux - Subventions
- A4. Organisation de manifestation sportive
- A5. Comptabilité des associations
- A6. CSDGE

B) Cadre pédagogique

- B1. Notion d'objectifs : principal, secondaire
- B2. Préparation d'une séance
- B3. Animation d'une séance
- B4. Évaluation
- B5. Connaissance du public
- B6. Aïkido et santé - Hydratation
- B7. Personnes en situation de handicap
- B8. Aïkido : les enfants et les adolescents

C) Cadre technique

- C1. Fondations de la discipline
- C2. Le travail aux armes
- C3. Corrélation armes et travail à mains nues

7.2.- En cas de désistement, le stagiaire doit prévenir par écrit (courriel), dans les meilleurs délais, le CTSN (06.13.44.21.55) et le bureau formation (01.79.86.34.88).

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense
ORIGINAL SIGNÉ

Destinataires (via SYGEMA) :

- Présidents de clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD

Copies à (par courriel) :

- Président et membres de la commission formation/FCD
- Président de la ligue Nouvelle Aquitaine/FCD